



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE N° 091/2023
DONNANT DELEGATION DES POUVOIRS D'OFFICIER D'ETAT-CIVIL
A MADAME DOMINIQUE HUMEZ, CONSEILLERE MUNICIPALE**

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Brie (Val-de-Marne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18 ;

Vu le 2^{ème} alinéa du chapitre I du Titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'Etat-Civil du 21 septembre 1955 modifié ;

Considérant l'empêchement du Maire et de ses Adjointes ;

ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Le Maire de Marolles-en-Brie délègue ses pouvoirs d'Officier d'Etat-Civil à Madame Dominique HUMEZ, Conseillère Municipale pour célébrer le mariage du samedi 11 novembre 2023 de :

- M. [REDACTED]
- Et de M. [REDACTED]

Article 2 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète du Val-de-Marne, au Procureur de la République, à l'intéressé, à la Secrétaire Générale des Services et une copie sera versée au dossier du mariage.

Fait à Marolles-en-Brie, le 11 septembre 2023

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.